

Sujet : [INTERNET] Centrale PV de la riviere des galets

De : eddy George <geo1ydde@gmail.com>

Date : 23/02/2021 09:42

Pour : enquete-publique@reunion.gouv.fr

Bonjour,

Après avoir consulté l'enquête publique, j'émet un avis favorable à une production d'énergie propre et écologique. Je trouve très intéressant que la commune du Port s'oriente vers les énergies renouvelables afin de éviter les effets de serres.

Cordialement

Eddy George

Sujet : [INTERNET] Projet implantation centrale photovoltaïque au sol à la rivière des galets

De : Jimmy Grondin <jjm.grondin@gmail.com>

Date : 23/02/2021 09:48

Pour : enquete-publique@reunion.gouv.fr

Bonjour,

Suite à la consultation du projet sur le site internet, je donne mon avis positif au projet.

Celui-ci s'intègre bien dans le contexte de la commune à développer les énergies renouvelables.

Cela permet également de réduire l'impact des énergies fossiles sur la planète.

J'espère que ce projet sera mené à bien.

Cordialement

Jimmy Grondin

Sujet : [INTERNET] ENquete Projet Photovoltaïque a la Rivière des Galets

De : bonobo 974 <alef.jerome@gmail.com>

Date : 23/02/2021 09:57

Pour : enquete-publique@reunion.gouv.fr

bonjour,

Venant de prendre connaissance du projet d' une ferme Photovoltaïque au sol a la Rivière des Galets, je me permets de donner mon avis sur ce projet.

Étant un fervent défenseur de l'énergie renouvelable a la Réunion, je trouve ce projet très intéressant et je vous encourage à le mener à son terme.

Cordialement,

Jerome Alef

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour projet PV à la Rivière Des Galets

De : David HOAREAU <nezumi.neko@hotmail.fr>

Date : 23/02/2021 10:28

Pour : enquete-publique@reunion.gouv.fr

Bonjour,

Étant dans le secteur des énergies renouvelables, j'encourage EDF et la commune a développer ce type de projets.
J'espère également que ce projet verra le jour.

Il participe au développement des énergies renouvelables à la Réunion qui est l'alternative à la production actuel qui est le fuel avec l'impact que nous connaissons sur l'environnement.

Cordialement

D. HOAREAU

Sujet : [INTERNET] Contributions centrale photovoltaïque à la Rivière des galets

De : Indra Perianmodely <indraperianmodely@icloud.com>

Date : 23/02/2021 11:40

Pour : enquete-publique@reunion.gouv.fr

Bonjour,

Le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol de la rivière des galets a attiré mon attention. Étant diplômée d'un master économie appliquée option développement durable et aménagement du territoire, je tiens à donner mon avis sur ce projet . Nous devons protéger notre île mais surtout le préserver pour les générations à venir. Les entreprises doivent de plus en plus prendre en compte dans leur activité le développement durable afin d'avoir une activité saine et durable. La Réunion peut disposer selon moi d'une électricité 100% renouvelable d'ici peu grâce a ses ressources naturelles et de plus, l'île à la chance d'avoir un ensoleillement quasi continue ce qui est un potentiel pour l'énergie photovoltaïque. Le photovoltaïque est une énergie propre, ce projet est selon moi , l'occasion de fortifier l'écologisation de l'île de La Réunion et surtout bannir de plus en plus l'énergie fossile ! Nous devons agir pour préserver notre île.

Cordialement.

Mme PERIANMODELY INDRA

Sujet : [INTERNET] PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PV AU SOL A LA RIVIERE DES GALETS

De : Khalid Makda <khalid.makda@groupe-dijoux.fr>

Date : 23/02/2021 11:52

Pour : "enquete-publique@reunion.pref.gouv.fr" <enquete-publique@reunion.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête référencé en objet, je vous prie de trouver ci-après mes observations :

Ce projet rentre parfaitement dans le cadre de l'objectif d'autonomie énergétique engagée pour notre île ; l'énergie solaire photovoltaïque est une énergie propre qui n'émet pas de gaz à effet de serre et n'a aucun impact sur le sol si ce n'est son occupation. Le choix du terrain me semble adéquate (proximité d'une ancienne décharge) avec un taux d'ensoleillement important.

J'ai également pris connaissance des réponses apportés par le porteur du projet suite aux remarques de l'Autorité environnementale et je suis d'avis que ces dernières sont pertinentes et les engagements pris sont à la hauteur du projet.

Aussi si nous voulons atteindre cet objectif à l'horizon 2030, il est primordiale que des projets comme celui-ci soit porté haut et fort par tous et pour tous.

Cordialement.

Khalid Makda

Sujet : [INTERNET] Re: PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PV AU SOL A LA RIVIERE DES GALETS
De : Michel Dijoux <michel.dijoux@groupe-dijoux.fr>
Date : 23/02/2021 12:59
Pour : Khalid Makda <khalid.makda@groupe-dijoux.fr>
Copie à : "enquete-publique@reunion.pref.gouv.fr" <enquete-publique@reunion.gouv.fr>

Merci

Draine des gens autour

Sent from my mobile

Le 23 févr. 2021 à 11:52, Khalid Makda <khalid.makda@groupe-dijoux.fr> a écrit :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête référencé en objet, je vous prie de trouver ci-après mes observations :

Ce projet rentre parfaitement dans le cadre de l'objectif d'autonomie énergétique engagée pour notre île ; l'énergie solaire photovoltaïque est une énergie propre qui n'émet pas de gaz à effet de serre et n'a aucun impact sur le sol si ce n'est son occupation. Le choix du terrain me semble adéquate (proximité d'une ancienne décharge) avec un taux d'ensoleillement important.

J'ai également pris connaissance des réponses apportés par le porteur du projet suite aux remarques de l'Autorité environnementale et je suis d'avis que ces dernières sont pertinentes et les engagements pris sont à la hauteur du projet. Aussi si nous voulons atteindre cet objectif à l'horizon 2030, il est primordiale que des projets comme celui-ci soit porté haut et fort par tous et pour tous.

Cordialement.
Khalid Makda

Sujet : [INTERNET] Contributions enquêtes publiques

De : Sébastien Dervin <sebdervin.noi@gmail.com>

Date : 01/03/2021 13:56

Pour : enquete-publique@reunion.gouv.fr

Bonjour,

dans le cadre du Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à la Rivière des Galets, sur le territoire de la commune du Port l'association Nature Océan Indien se déclare en faveur du projet présenté.

Eu égard à l'absence d'enjeux écologiques concernant l'herpétofaune endémique et indigène de l'île sur le site visé, notre association se positionne favorablement sur ce projet.

Nature Océan Indien

--

Sébastien Dervin - Chef de projet NOI

Nature Océan Indien

46, rue des Mascariens, 97429 Petite Ile

Tel: 02.62.08.79.95 GSM 06.92.81.96.96

Site : <https://natureoceanindien.org/>

FB : <https://www.facebook.com/natureoceanindien/>

YouTubeChannel : <https://www.youtube.com/channel/UCXKWG4S4UzyKXaUGURrbhqw>

Sujet : [INTERNET] Projet d'Implantation de la Centrale Voltaïque de la Rivière des Galets.

De : BRUNO LOPES <brunosyl974@gmail.com>

Date : 04/03/2021 15:39

Pour : enquete-publique@reunion.gouv.fr

Monsieur Le Commissaire Enquêteur bonjour,

Après avoir consulté le projet sur le site reunion.gouv.fr , je vous exprime mon avis extrêmement positif sur ce programme.

L'implantation de cette centrale me paraît judicieux de par son positionnement excentré ne produisant aucune nuisance notable.

Ce type de programme devient une absolue nécessité au regard de notre ambition environnementale: l'autonomie énergétique.

Gageons qu'aucune entrave ne vienne retarder la construction de cette centrale.

Il y a urgence au vu des défis qui nous attendent : l'augmentation de la population d'une part et l'avènement des voitures électriques d'autre part. Le challenge étant de pallier ces nouvelles demandes d'énergie en favorisant une production d'énergie propre et écologique.

La production annuelle d'électricité de cette centrale est estimée aux besoins d'une population de 4500 habitants (seulement) , c'est dire l'obligation d'encourager ce projet ainsi que les nombreux autres à venir.

Cordialement.

Bruno LOPES

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à la Rivière des Galets

De : Gildas MONNIER <gildas.monnier@gcoi.org>

Date : 05/03/2021 21:12

Pour : enquete-publique@reunion.gouv.fr

M. DI NATALE,

Veillez trouver ci-joint l'avis de l'association Groupe Chiroptères Océan Indien sur le dossier d'enquête publique du projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à la Rivière des Galets.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugerez nécessaire.

Veillez agréer, M. le commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

--

Gildas MONNIER

Chargé de mission
Groupe Chiroptères Océan Indien
0692103780

— Pièces jointes : —

Avis GCOI centrale photovoltaïque du Port_VF_signé.pdf

30 octets



M. le Commissaire enquêteur Hubert DI NATALE
Mairie du Port
Hôtel de Ville
97821 Le Port Cedex
enquete-publique@reunion.pref.gouv.fr

Groupe Chiroptères Océan Indien
Association agréée au titre de la Protection de l'environnement
180 chemin de ligne
97422 La Saline

Affaire suivie par : Gildas MONNIER
gildas.monnier@gcoi.org
Tél : 06 92 67 65 72

La Saline , le 5 mars 2021

Objet : Avis du GCOI à l'enquête publique "Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à la rivière des Galets"

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'association Groupe Chiroptères Océan Indien (GCOI), dont le but est la protection, la conservation, la recherche et la sensibilisation du public aux Chiroptères sur le territoire de La Réunion et de Mayotte, a pris connaissance du projet cité en objet et a lu attentivement les documents mis à la disposition du public, en particulier l'étude d'impact sur l'environnement.

L'avis formulé dans le présent courrier concerne uniquement la partie dont l'association maîtrise l'expertise et ne constitue en aucun cas un avis sur l'ensemble des domaines traités dans les documents transmis à l'enquête publique.

Le GCOI souhaite exprimer un **avis favorable** au projet, tout en formulant quelques remarques.

Nous tenons en premier lieu à mettre en avant le travail de concertation du porteur de projet avec les associations environnementales pour la bonne prise en compte des espèces protégées. La mesure MAC1 émane de cette concertation menée entre autre auprès du GCOI.

L'évaluation des enjeux et des impacts qui en découlent nous semblent correspondre aux données connues.

Chiroptères, Mesure d'accompagnement MAC1 :

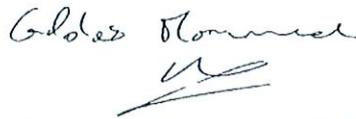
Dans son avis, l'Ae recommande que soient précisées les conditions et les critères qui conduiraient à la poursuite de la mission de suivi écologique des oiseaux et des chiroptères au-delà des deux premières années.

La mise en place de ce suivi, outre l'intérêt porté à l'utilisation du milieu par la deuxième plus grosse colonie de l'île de La Réunion de Petit Molosse, seul mammifère strictement endémique de l'île, situé dans le bâtiment technique de l'ancienne antenne Oméga, permettra aussi d'acquérir des informations sur l'utilisation des corridors de végétation indigène devant être replantés en bordure du projet. Les données récoltées pourront servir d'indicateurs pour l'évaluation des effets de la mesure de replantations MC1.

Du point de vue de la conservation des espèces, l'utilisation de ces corridors pourraient être suivis au-delà des deux années annoncées. Comme évoqué dans le Mémoire en réponse par le porteur du projet, la concertation est engagée et la mesure devra être évaluée au regard des données récoltées.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sincères salutations

Gildas MONNIER,



Par délégation du Président du GCOI



Sujet : [INTERNET] Enquête publique - centrale solaire - le Port, île de la Réunion
De : Xu Ultra <ultraxusuperxu@gmail.com>
Date : 08/03/2021 13:21
Pour : enquete-publique@reunion.gouv.fr

Bonjour,

Nous avons pris connaissance du projet relatif à la création d'une centrale solaire sur la commune du Port.

À notre avis, ce projet est valorisant à plusieurs niveaux.

- Au niveau local, le site d'implantation du projet permettra de revaloriser une zone avec des déchets sauvages, détritiques etc...

- Au niveau insulaire, la production de cette centrale via une forme d'énergie renouvelable permettra de réduire ainsi le fonctionnement des centrales thermiques de l'île et la livraison du combustible via bateau.

- A un niveau plus global, dans un monde où tout s'accélère en dépit du réchauffement climatique, il serait temps que chaque commune, chaque région, investissent fortement dans la transition énergétique, source d'un meilleur environnement mais aussi d'une indépendance énergétique.

De plus des mesures écologiques pertinentes accompagnent ce projet.

Cordialement.

Mr BERNARD Xavier et Mlle LEBRETON Graziella
270 ch. du Cimetière
97410 Saint-Pierre

Mr PAYET Jérôme
425 rue Raphael Babet
97480 St. Joseph

Mr DESRUISSEUX Tony
4 chemin Antonin
97480 St. Joseph

Mlle MONDON Marie Zélie Natacha
9 chemin Cambrai
97429 Petite-Île

Mr PITOU Yoann
4G impasse Montgomery
97480 St. Joseph

Mr BENARD Renaldo
3a CD3
97421 la Rivière St. Louis

Sujet : [INTERNET] Avis SREPEN-RNE / Projet centrale photovoltaïque

De : "Srepen" <contact@srepen.re>

Date : 08/03/2021 15:52

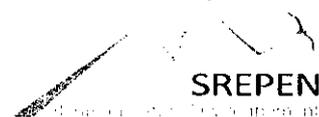
Pour : <enquete-publique@reunion.gouv.fr>

Bonjour,

Nous vous faisons parvenir ci-joint l'avis de la SREPEN-RNE sur le projet de centrale photovoltaïque au sol de la rivière des Galets.
Bonne réception.

Cordialement,

Le secrétariat – **Ketty SAUTRON**



« Agir c'est l'affaire de tous »

Tél. : 0262 28 19 29 - Gsm : 0692 26 98 27

Mail : contact@srepen.re

30 rue des Deux Canons

97490 Sainte-Clotilde

www.srepen.re



Garanti sans virus. www.avast.com

— Pièces jointes : —

Avis SREPEN-RNE.pdf

54,9 Ko

SREPEN

La Présidente

Au commissaire enquêteur

Monsieur Hubert DI NATALE

Sainte Clotilde, le 8 mars 2021

Nos Réf. : BA/JCF/61.21

Avis de la SREPEN-RNE

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL À LA RIVIÈRE DES GALETS



Bernadette LE BIHAN ARDON

SREPEN

Avis de la SREPEN-RNE
Centrale photovoltaïque de la rivière des Galets sur la commune du Port
Enquête publique du 03/02/2021 au 08/03/2021

La SREPEN-RNE émet un avis favorable à la construction de la centrale photovoltaïque de la rivière des Galets, dans la mesure où cet équipement à faible impact carbone, va contribuer aux objectifs d'autonomie électrique de la PPE de la Réunion.

De plus, son implantation sur une ancienne décharge présente peu d'impact sur la biodiversité et le maître d'ouvrage a répondu à l'Autorité Environnementale sur les risques concernant l'avifaune.

Notre association recommande au maître d'ouvrage, s'agissant de la revégétalisation en périphérie du site, d'engager une concertation avec le TCO pour intégrer ce projet au futur tracé du sentier littoral mitoyen et accentuer la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Enfin, la SREPEN propose au maître d'ouvrage de réfléchir avec le milieu agricole, la Chambre d'Agriculture, le CIRAD, l'Armedilhor et le CBNM sur les possibilités de valorisation agricole sous les fermes photovoltaïques.

Sujet : [INTERNET] EP centrale photovoltaïque au Port

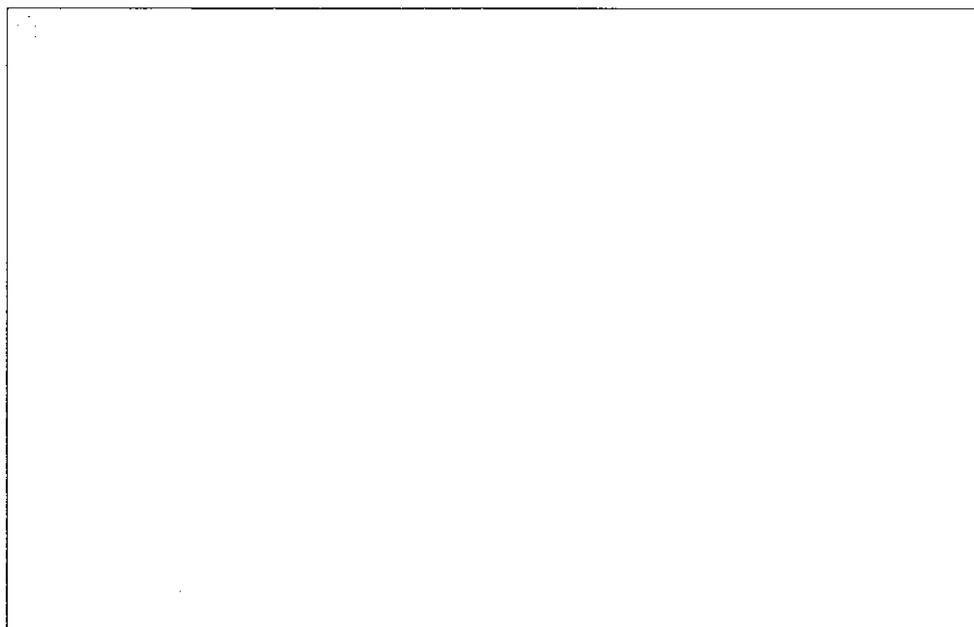
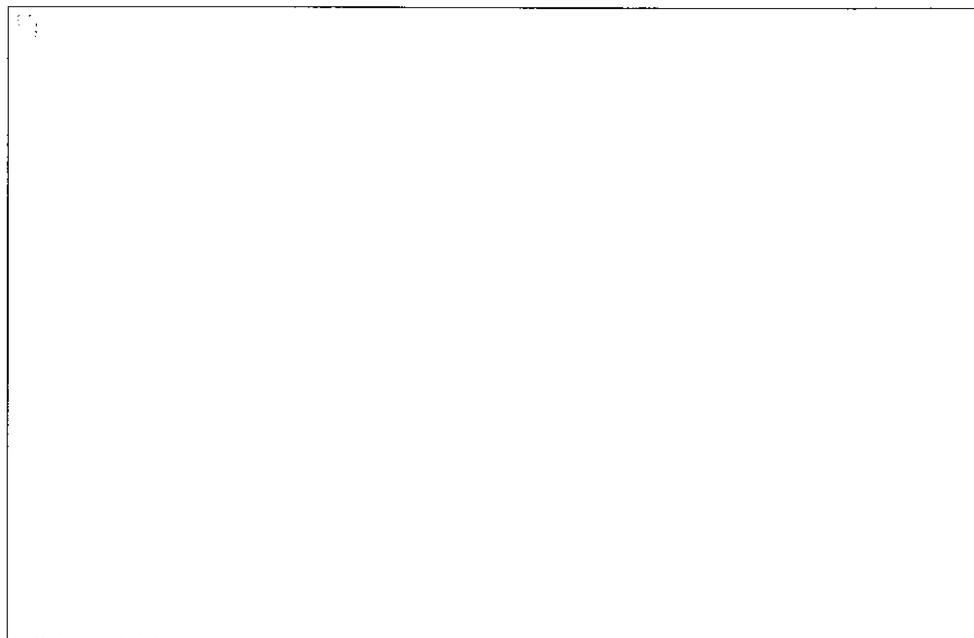
De : Ecologie Réunion Ecologie Réunion <ecologiereunion@gmail.com>

Date : 08/03/2021 16:28

Pour : enquete-publique@reunion.gouv.fr

A l'intention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur Hubert DI NATALE,

Comme vous avez pu le constater, le projet de centrale photovoltaïque se situe au sein d'un corridor écologique, ZNIEFF 2, déjà largement rogné par l'anthropisation, comme le témoigne les cartes en page 248 et la présence proche de l'ancienne décharge :



Ce milieu naturel dégradé doit-il pour autant laisser place à une trame grise ou, avec le temps, retrouver sa vocation naturelle ?

L'association Ecologie Réunion défend le principe de gestion économe et « en bon père de famille » des espaces. Autrement dit, La Réunion et la commune du Port, notamment, disposent de dizaines d'hectares de toiture pouvant accueillir du photovoltaïque sans perturber d'autres zones. **La mutualisation de ces zones déjà imperméabilisées est donc à rechercher prioritairement et à favoriser pour éviter toutes nouvelles perturbations sur un environnement déjà fragile.**

Par ailleurs, si les mesures d'accompagnement démontrent une perturbation sur l'avifaune et les chiroptères, quelles seront les mesures de compensation mises en place ? En existe-t-il d'ailleurs ?

Nous notons également que malgré la bonne connaissance du porteur de projet des différentes commissions et institutions devant se prononcer sur le projet, la CDPENAF - citée en p 25 « Elle émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, de certaines procédures d'urbanisme » - n'a pas été sollicitée pour avis avant l'enquête publique. Elle aurait pourtant peut-être permis d'en améliorer le contenu ou du moins d'en débattre.

Bien que favorable au développement des énergies renouvelables, nous ne pouvons que regretter que sa localisation contribue à la détérioration des espaces naturels et ce, malgré les mesures proposées. Ces dernières auraient pu être mises en place sur l'ensemble du

site dans le cadre de projet de réhabilitation d'espaces naturels par exemple, et non simplement en frange d'une trame grise.

Restant à votre disposition, bien à vous,

le bureau d'Ecologie Réunion

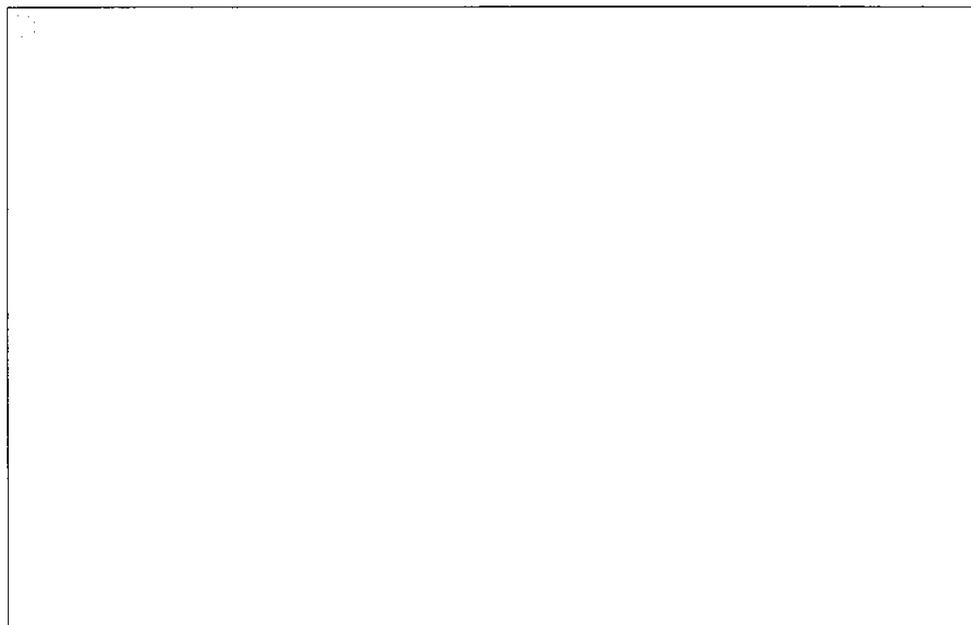
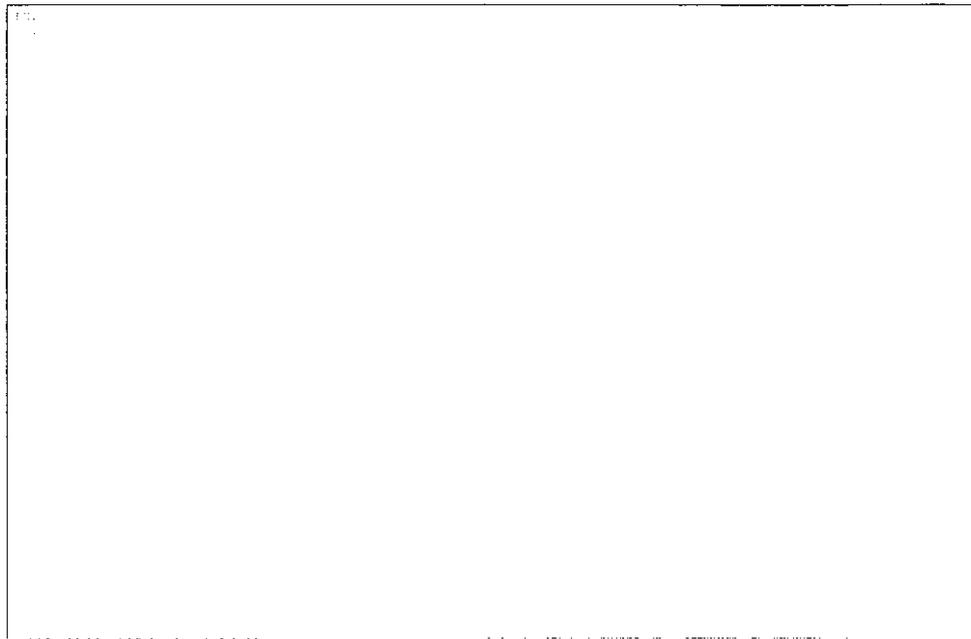
Sujet : [INTERNET] Fwd: EP centrale photovoltaïque au Port
De : Ecologie Réunion Ecologie Réunion <ecologiereunion@gmail.com>
Date : 08/03/2021 16:32
Pour : enquete-publique@reunion.gouv.fr

----- Forwarded message -----

De : Ecologie Réunion Ecologie Réunion <ecologiereunion@gmail.com>
Date: lun. 8 mars 2021 à 16:28
Subject: EP centrale photovoltaïque au Port
To: <enquete-publique@reunion.pref.gouv.fr>

A l'intention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur Hubert DI NATALE,

Comme vous avez pu le constater, le projet de centrale photovoltaïque se situe au sein d'un corridor écologique, ZNIEFF 2, déjà largement rogné par l'anthropisation, comme le témoigne les cartes en page 248 et la présence proche de l'ancienne décharge :



Ce milieu naturel dégradé doit-il pour autant laisser place à une trame grise ou, avec le temps, retrouver sa vocation naturelle ?

L'association Ecologie Réunion défend le principe de gestion économe et « en bon père de famille » des espaces. Autrement dit, La Réunion et la commune du Port, notamment, disposent de dizaines d'hectares de toiture pouvant accueillir du photovoltaïque sans perturber d'autres zones. **La mutualisation de ces zones déjà imperméabilisées est donc à rechercher prioritairement et à favoriser pour éviter toutes nouvelles perturbations sur un environnement déjà fragile.**

Par ailleurs, si les mesures d'accompagnement démontrent une perturbation sur l'avifaune et les chiroptères, quelles seront les mesures de compensation mises en place ? En existe-t-il d'ailleurs ?

Nous notons également que malgré la bonne connaissance du porteur de projet des différentes commissions et institutions devant se prononcer sur le projet, la CDPENAF - citée en p 25 « Elle émet, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, de certaines procédures d'urbanisme » - n'a pas été sollicitée pour avis avant l'enquête publique. Elle aurait pourtant peut-être permis d'en améliorer le contenu ou du moins d'en débattre.

Bien que favorable au développement des énergies renouvelables, nous ne pouvons que regretter que sa localisation contribue à la détérioration des espaces naturels et ce, malgré les mesures proposées. Ces dernières auraient pu être mises en place sur l'ensemble du site dans le cadre de projet de réhabilitation d'espaces naturels par exemple, et non simplement en frange d'une trame grise.

Restant à votre disposition, bien à vous,

le bureau d'Ecologie Réunion